



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général du Gouvernement

Direction des services
administratifs et financiers

Décision du 18 mai 2026 portant désignation des responsables des budgets opérationnels de programme et des unités opérationnelles du programme budgétaire 158 « Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale »

La Secrétaire générale du Gouvernement, responsable du programme 158,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2026-108 du 19 février 2026 pris en application de l'article 44 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances au titre de la loi de finances pour 2026 ;

Vu le décret PRMG2609976D du 30 avril 2026 portant désignation du responsable de la fonction financière ministérielle ;

Vu l'arrêté du 14 avril 2025 portant désignation du responsable de la fonction financière ministérielle et des responsables des programmes budgétaires relevant des services du Premier ministre ;

Décide :

Article 1^{er}


En application de l'article 70 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, les responsables des budgets opérationnels de programmes et des unités opérationnelles du programme budgétaire 158 « Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale », placé sous la responsabilité de la Secrétaire générale du Gouvernement en application l'arrêté du 14 avril 2025 susvisé, sont désignés conformément au tableau figurant en annexe de la présente décision.

Article 2

Les dispositions de la décision du 6 mai 2025 sont abrogées.

Fait le

La secrétaire générale du Gouvernement,


Laurence MARION

Annexe – Budgets opérationnels de programme (BOP) et unités opérationnelles (UO) relevant du programme 158 « Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie commis pendant la Seconde Guerre mondiale »

	Code de nomenclature Chorus	Intitulé du BOP Description de l'UO	Responsable du BOP Responsable de l'UO
BOP	0158-CAPC	BOP CIVS Indemnisations	Directeur des services administratifs et financiers du Premier ministre (DSAF)
UO	0158-CAPC-CHT2	CIVS Hors Titre 2	Directrice de la CIVS
UO	0158-CAPC-CIND	CIVS Indemnisations	Sous-directrice de la programmation et des affaires financières (DSAF)
UO	0158-CAPC-CMAD	CIVS MAD	Sous-directeur des ressources humaines (DSAF)
UO	0158-CAPC-CT2H	CIVS Titre 2 Hors PSOP	Sous-directeur des ressources humaines (DSAF)
UO	0158-CAPC-CT2P	CIVS Titre 2 PSOP	Sous-directeur des ressources humaines (DSAF)
UO	0158-CAPC-EDEP	CIVS Déplacements à l'étranger	Directrice de la CIVS